




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-900**

Séance publique du

24 novembre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211124- lmc1204616-DE-1-1
Date de signature : 30/11/2021
Date de réception : lundi 29 novembre 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET :

**RELATIONS INTERNATIONALES : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET CONVENTION
ANNUELLE - ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES**

Le 24 novembre 2021 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 18 novembre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Kayané BIANCO, Madame Françoise COURANJOU à Madame Solène TRIVIDIC, Madame Brigitte DEVESA à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Cyril DI MEO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Odile BONTHOUX, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Pierre SPANO, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Brigitte BILLOT, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Marc FERAUD.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN
CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Stéphanie FERNANDEZ

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET :

RELATIONS INTERNATIONALES : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET
CONVENTION ANNUELLE - ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES RELATIONS
INTERNATIONALES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, la Ville apporte son soutien à l'Association des Jumelages et Relations internationales qui a pour objet social de développer les relations et les échanges internationaux permettant de renforcer l'image d'Aix-en-Provence, ville ouverte sur le monde. Son champ d'intervention est la société civile aixoise.

Il est proposé de signer une nouvelle convention d'objectifs pour l'année 2021. En application de cette convention, l'Association agit exclusivement avec les villes jumelées ou ayant un document contractuel de coopération, partenariat et d'engagement réciproque formel avec la Ville d'Aix-en-Provence.

L'Association des Jumelages et des Relations Internationales conduit des projets selon les objectifs suivants :

- . Contribuer à l'animation du territoire, notamment dans sa dimension internationale, en donnant à voir les villes partenaires d'Aix-en-Provence à l'occasion de manifestations organisées à Aix-en-Provence,
- . Cibler les publics jeunes dans les projets pilotés par l'Association notamment pour favoriser leur mobilité internationale dans l'ensemble des villes partenaires d'Aix-en-Provence, dans un objectif de professionnalisation et d'employabilité.

L'Association propose aux aixois, en décembre, le traditionnel marché des villes jumelles. Elle s'implique également dans des événements internationaux pilotés par la Ville et organise annuellement « Le Pont de Culture Aix-Baalbeck » qui permet de valoriser la relation partenariale qui existe entre les deux villes depuis 2003.

Tiers	Libellé Association	Subvention 2019	Subvention 2020	Subvention proposée 2021
9306	Association des Jumelages et des Relations internationales	71 000€	71 000 €	36 500 €

Cette proposition a été validée en date du 21 octobre 2021.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention d'objectifs 2021 entre la Ville et l'Association des Jumelages et des Relations Internationales, ci-annexée,
- **DÉCIDER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 36 500 euros à l'Association des Jumelages et des Relations Internationales, pour l'année 2021.
- **AUTORISER** un versement de 16 500 euros en application de ladite convention, sachant que 20 000 euros, ont déjà été versés à l'Association des Jumelages et des Relations Internationales par délibération n° DL.2021-740 du 12 juillet 2021.
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire numéro 2033, imputation 048-6574-920 qui présente les disponibilités suffisantes,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué aux Relations Internationales à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

DL.2021-900 -
RELATIONS INTERNATIONALES : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET
CONVENTION ANNUELLE - ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES RELATIONS
INTERNATIONALES-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 6
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

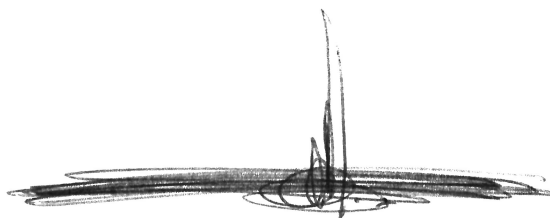
Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Stéphanie FERNANDEZ Stéphane PAOLI Solène TRIVIDIC
Fabienne VINCENTI Karima ZERKANI-RAYNAL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 30 novembre 2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00